



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 07 octobre 2019

Étaient présents : Catherine Albert, Jean-Michel Carlat, Jean-Marc Caron, Michèle Delcourt,

Anne Ducastel, Jean-Claude Kelsch, Claude Lavergne.

Étaient excusées : Pascale Faure (pouvoir Catherine Albert), Sophie Papon (pouvoir à JC Kelsch)

Étaient absents : Jaime Fernandes, Yann Lefèvre.

Début de la séance : 18h30

♦ Approbation du compte-rendu du 06 septembre 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

♦ Délibération concernant le budget AEP (eau potable) :

Pour pouvoir régler la facture de l'entreprise Audubert (travaux de rénovation de canalisations d'eau potable d'une partie de l'ancien réseau d'Orgues), il est nécessaire de transférer des crédits du compte 2315 au compte 2158.

2158 Immobilisations corporelles + 20 000,00 2315 Immobilisations en cours - 20 000,00

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

♦ Délibération concernant le revêtement de la voie d'accès du nouveau cimetière :

Nous attendons la réception d'un troisième devis.

♦ Délibérations concernant la mutualisation des agents avec CAUVALDOR :

Le Conseil Municipal avait refusé la mutualisation des agents avec CAUVALDOR. L'arrêt maladie prolongé d'un employé municipal le Conseil Municipal pose la question de son remplacement temporaire. Nous pouvons modifier notre position initiale concernant la mutualisation des agents et ainsi pouvoir bénéficier de l'aide d'un agent de CAUVALDOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite toujours pas mettre en place cette mutualisation.

Contre : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

Le Conseil Municipal préfère embaucher en CDD une personne contractuelle.

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

Arrivée d'Anne DUCASTEL à 19H00

♦ Délibérations concernant travaux de l'appartement :

L'appartement situé au-dessus de la Mairie va être vacant au 1^{er} janvier 2020. Cet appartement nécessite une importante rénovation et sa mise aux normes actuelles. L'ampleur des travaux nous conduit à envisager l'aide d'un maître d'œuvre pour le suivi du projet. Par ailleurs, nous devons autoriser Madame le Maire à faire les demandes de subventions auprès de différentes institutions. Le délai pour la demande de subvention DETR (**D**otation d'Équipement des **T**erritoires **R**uraux) est court (13 décembre 2019).

Le Conseil Municipal délibère et vote le recours à un maître d'œuvre et autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions :

Pour : 7 voix Abstention : 1 voix Contre : 1 voix

♦ Délibération concernant des travaux au puits d'Orgues :

Un incident au puits d'Orgues survenu début Septembre a privé d'eau potable une bonne partie de la Commune pendant une journée. Cet incident a révélé la nécessité d'un nettoyage (déssablage du fond). Pour cette opération, il est impératif de sortir les deux pompes immergées. La pompe 2 a été remplacée en 2015, tandis que la pompe 1 date de l'installation du puits (1995) et génère un débit sensiblement plus faible que la pompe 2. Il est donc proposé de profiter du démontage des pompes pour remplacer la pompe 1.

Un devis a été demandé :

✓ Nettoyage puits : 1684,00 €
✓ Remplacement pompe : 1811,08 €

✓ Total : 3495,08 €

Le Conseil Municipal délibère et vote la réalisation de ces travaux

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

Fin de la séance : 20h30